

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>26</b>

**Date de la convocation****10 mai 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****Séance du 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

**DELIBERATION N°2023/05/44****PARTONS A LA DECOUVERTE DU SUD GRANDE-TERRE ET DU NORD BASSE-TERRE !**

La découverte du patrimoine est souvent le lieu et l'occasion de rencontres et de partages. C'est l'opportunité de réunir des seniors dans une ambiance conviviale et chaleureuse, tout en se réappropriant les différents sites à visiter.

Le service personnes âgées et personnes en situation de handicap propose de mettre en place deux visites guidées en bus en partenariat avec la société La Beauté Antillaise, pour faire découvrir ou redécouvrir le Sud Grande-Terre et le Nord Basse-Terre de la Guadeloupe.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Offrir un moment de découverte et d'évasion aux seniors
- Transmettre ou retransmettre la culture et la valeur du patrimoine
- Favoriser les rencontres et le partage
- Permettre au seniors de sortir de l'isolement.

Les visites guidées se dérouleront le jeudi 08 juin et jeudi 14 décembre 2023 sur une journée. Les seniors prendront le départ en bus devant la salle des fêtes de Lamentin à 8 h 30 et le retour est prévu à 17 h 30. Durant ces journées, le programme sera le suivant : la découverte de sites historiques, balades, prise de vue, dégustation, collation boisson à chaque arrêt, baignade, point culturel et un déjeuner.

La société La Beauté Antillaise propose un circuit sur le Sud Grande-Terre passant par différentes communes de la Guadeloupe : Morne-à-L'Eau, Gosier, Saint-François, Moule, Sainte-Anne. Egalement un circuit sur le Nord Basse-Terre passant par les communes suivantes : Deshaies, Les Mamelles, Pointe-Noire, Sainte-Rose.

Le coût de l'action est de 4 212,94 €

Le budget prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
<b>1 TOUR EN BUS SUD GRANDE-TERRE</b> <b>35 personnes</b>	2 106,47 €
<b>1 TOUR EN BUS NORD BASSE-TERRE</b> <b>35 personnes</b>	2 106,47 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 212,94 €</b>

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'allouer la somme de quatre mille deux cents douze euros et quatre-vingt-quatorze cents huit mille euros (**4 212,94 €**) à la société La beauté Antillaise.

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adopte à l'unanimité*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**

**M. Ephrem GLORIEUX**